

Vingt-sixième session du Comité des forêts

Point 7.1 – Plan d’action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031

À sa cent soixante-sixième session (26-30 avril 2021), le Conseil de la FAO a demandé que soit élaborée une nouvelle stratégie relative au changement climatique, conformément à la recommandation formulée par le Bureau de l’évaluation de l’Organisation dans sa récente évaluation de la contribution de la FAO à la réalisation de l’objectif de développement durable (ODD) 13 sur l’action pour le climat et de la mise en œuvre de la précédente Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017).

La FAO a élaboré sa Stratégie relative au changement climatique 2022-2031 (ci-après «la Stratégie») en suivant un processus participatif comprenant des consultations internes et externes des hauts fonctionnaires, des Membres, des organes directeurs et des principaux partenaires de l’Organisation, ainsi que de ses experts, au Siège comme dans les bureaux décentralisés. À sa cent trente-troisième session (16-20 mai 2022), le Comité du Programme a examiné la version finale de la Stratégie relative au changement climatique, qui a été adoptée par le Conseil à sa cent soixante-dixième session (13-17 juin 2022). Dans ses conclusions, le Conseil a souligné qu’il était important de mobiliser des ressources supplémentaires et de mettre au point un plan d’action en vue d’une mise en œuvre efficace.

S’agissant de suivre les progrès accomplis au titre de la Stratégie et de faire rapport à ce sujet, le plan d’action indiquera les résultats escomptés et les produits à obtenir, comprendra des indicateurs, des cibles et un calendrier, et précisera les responsabilités. Il s’agira d’un document évolutif qui sera régulièrement actualisé. Dans la mesure du possible, il devra refléter les priorités, les initiatives et les besoins sectoriels et régionaux relatifs à l’action en faveur du climat dans les systèmes agroalimentaires.

Le document COFO/2022/5.1 constitue le point de départ de l’élaboration d’un plan d’action qui contribuera à rendre opérationnelle et à mettre en œuvre la Stratégie 2022-2031. On y trouve les résultats attendus, tels que décrits dans la Stratégie, et des propositions de produits élaborées sur la base des domaines d’action définis dans la section IV de la Stratégie («Trois piliers au service d’une action renforcée»). Y sont aussi indiqués les liens qui existent entre, d’une part, les produits proposés et, d’autre part, les cibles des objectifs de développement durable (ODD), les domaines prioritaires du Programme (DPP) de la FAO et les fonctions essentielles de l’Organisation. Le plan d’action sera complété par un cadre de résultats comprenant des indicateurs et des cibles, et précisant les réalisations attendues, les responsabilités et les délais, en plein accord avec le cadre de résultats de la FAO établi dans le Cadre stratégique 2022-2031.

La durée proposée pour le plan d’action est de quatre ans (2022-2025).

Le Comité est invité à:

- donner les indications qu’il jugera utiles.

M. Zitouni Ould-Dada, Directeur adjoint, Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l’environnement, FAO